

Commune de Crespian

dossier n° PC 030 098 21 N0018-M01

date de dépôt : 24 avril 2025

demandeur : Madame AMOUROUX Sarah

pour : suppression de la piscine et modification des ouvertures. L'évent de la micro-station d'épuration sera positionné à l'angle sud ouest de la maison. Un mobilhome de 24 m<sup>2</sup> sera placé sur le terrain pendant la réalisation des travaux pour 2 ans

adresse terrain : 74 CHEM DU TEMPLE, à Crespian (30260)

**ARRÊTÉ N° 40/2025**  
**refusant un permis de construire**  
**au nom de l'État**

**Le maire de Crespian**

Vu la demande de permis de construire modificatif pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 24 avril 2025 par Madame AMOUROUX Sarah demeurant 74 rue du Temple Crespian (30260) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour suppression de la piscine et modification des ouvertures. L'évent de la micro-station d'épuration sera positionné à l'angle sud ouest de la maison. Un mobilhome de 24 m<sup>2</sup> sera placé sur le terrain pendant la réalisation des travaux pour 2 ans ;
- sur un terrain situé 74 CHEM DU TEMPLE, à Crespian (30260) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le permis initial n° 030 098 21N0018 accordé le 05/08/2021 ;

Vu le transfert accordé à M. Hadrien BERANGER le 13/02/2025 ;

Considérant que le demandeur indiqué dans le permis modificatif Madame AMOUROUX Sarah n'est pas le titulaire ou co-titulaire de l'autorisation initiale qui a fait l'objet d'un transfert à Monsieur BERANGER Hadrien ;

Considérant par conséquent que la demande ne respecte pas les dispositions législatives et réglementaires applicables ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis MODIFICATIF est REFUSÉ.

A Crespian

Le **27 MAI 2025**

Le maire,



Yvain TROCHARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).